

Paris, le 26 avril 2024

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2023

Le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'Air France-KLM a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 26 avril 2024.

Ce document en version française est disponible dans les conditions réglementaires. Il peut être consulté sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet d'Air France-KLM www.airfranceklm.com (Rubrique Finance\Publications\Information réglementée).

Il a été établi au format électronique unique européen « European Single Electronic Format » (ESEF) en XBRL, et comprend notamment le rapport financier annuel, le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des contrôleurs légaux des comptes et les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux.

Relations Investisseurs

Michiel Klinkers

michiel.klinkers@airfranceklm.com

Marouane Mami

mamami@airfranceklm.com

Website: www.airfranceklm.com